

Projet Pédagogique

MAISON DES JEUNES

2014/2016

La maison des jeunes : un potentiel à exploiter et une richesse pour la collectivité.

Nous considérons la jeunesse comme un sujet porteur de proposition, d'action et de projection pour le devenir commun, celui de la collectivité.

Notre action vise à favoriser la reconnaissance de la jeunesse dans ses capacités, ses potentialités et sa dynamique positive.

L'éducation à la citoyenneté est un moyen de plus en plus important pour enseigner aux citoyens leurs droits et leurs responsabilités par l'exercice d'une citoyenneté réelle.

Nous œuvrons pour que le jeune soit utilisateur de la ville, cette étape indispensable lui permettra peut-être d'y être un peu plus acteur.

Nous voulons donc permettre l'appropriation par les jeunes de différents espaces de la ville.

L'Éducation est un acte qui s'appuie sur une démarche pédagogique participative, interactive et réflexive.

Un acte qui vise des objectifs de savoirs, savoir-être et d'attitudes (en particulier en favorisant l'esprit critique).

Un acte qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.

Un acte qui intègre des méthodes d'évaluation selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité et de démultiplication.

Un acte qui permet d'agir collectivement sur une réalité politique, économique et sociale.

Objectifs de l'action Jeunes 12-17 ans

Éduquer le citoyen par la pratique de la vie collective et démocratique

Notre action vise à favoriser la co-gestion du lieu entre les enfants, l'équipe d'animation et les familles, grâce à des réunions d'information et en sollicitant l'accompagnement d'intervenants extérieurs spécialistes des questions de démocratie participative.

La proposition d'activités culturelles, artistiques, physiques, sportives et de pleine nature permettent d'améliorer le vivre ensemble (ouverture culturelle, sensibilité artistique, jeux coopératifs...)

Permettre aux jeunes de vivre de manière constructive et participative leurs temps de loisirs et leurs vacances scolaires

La structure est repérée par de nombreux jeunes et familles.

Notre ambition est de le faire vivre comme « un lieu » :

- d'expression
 - d'échange
 - de ressources
- de participation, qui permette à chacune et chacun :
- de construire sa personnalité,
 - de vivre en groupe ici et ailleurs,
 - d'élaborer, de réaliser et d'évaluer ses projets.

Notre action pédagogique doit permettre d'amener des jeunes à être acteurs, décideurs dans leur vie et en particulier durant leur temps libre.

Une première étape de découverte, de sensibilisation est nécessaire : l'équipe doit proposer aux jeunes des moments attractifs de manière à déclencher des envies, à montrer des actions possibles avec la structure. Il s'agira de lancer une dynamique collective.

Ensuite, nous devons être attentifs aux propositions émanant des jeunes eux-mêmes, de les encourager, de les dynamiser pour leur permettre d'aboutir rapidement.

Stimuler le désir de mobilité des jeunes

Certains jeunes ne sortent que rarement de leur contexte de vie habituel, d'autres ne partagent qu'exceptionnellement la vie collective avec des pairs (hors cadre scolaire). Notre action doit permettre à des groupes de se constituer autour de projets de départs.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvres
S'approprier son lieu de vie, son territoire	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de participer à la vie locale - être capable de respecter l'environnement - être capable de se situer, se repérer dans son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives - Activités de pleine nature
Permettre une vie collective de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de s'écouter afin que chacun puisse s'exprimer - être capable de respecter l'autre - être capable de s'entraider 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de règles de vie collective - Respect de ces règles - Respect du lieu - Respect des autres
Favoriser l'implication du jeune dans son temps libre	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de participer aux choix de son activité - être acteur de son séjour - être capable de participer à la vie collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoute des besoins des jeunes - Concertation - Accompagnement
Favoriser l'autonomie du jeune	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de gérer son hygiène - être capable de gérer son rythme de vie - être capable de choisir son activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation au jeune - Accompagnement de projet
Permettre l'expression et l'expérimentation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de découvrir de nouvelles pratiques d'expression artistique, sportive, culturel - être capable de développer sa créativité et son imagination 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités d'expression artistique - Activités d'expression corporelle

Projets et activités

L'équipe travaille sur plusieurs projets et activités qui tiennent compte des axes éducatifs. Cependant nous mettrons en place 2 projets d'animation l'un autour des activités physiques et de pleine nature et l'autre autour des activités d'expression artistique. Ces projets sont suffisamment larges pour permettre un choix d'actions diversifiées.

Les jeunes auront la possibilité d'accéder à d'autres activités avec ou sans lien avec nos deux projets. Ces activités seront variées, originales, préparées par l'équipe d'animation et/ou les jeunes. (jeux extérieurs, jeux sportifs, jeux d'intérieurs, activités d'expression, sorties culturelles, formations...)

Le lieu d'accueil

Un lieu d'accueil et de rencontre permanent fonctionne en accès libre pour les jeunes adhérents. C'est un lieu collectif et ouvert à tous. Il est important que les jeunes s'approprient celui-ci. L'équipe pédagogique reste très attentive à ce que chacune et chacun y trouve sa place et puisse y vivre des relations humaines de qualité inscrites dans le temps (sécurité affective, physique et morale).

Il fonctionne autour de différentes activités propices à la rencontre : des jeux de société, un espace, livres et revues, un espace multimédia.

Il a une fonction de « lieu ressource », une base de départ à l'action d'animation.

L'ouverture sur l'environnement local, le loisir de proximité

Au-delà de la gestion de son équipement, la structure doit permettre à la jeunesse une ouverture sur l'environnement local.

La découverte et l'appropriation du milieu de vie est encouragée :

- en facilitant l'accès aux équipements existants et aux associations, par la recherche de tarifs adaptés, par la mise en place d'actions communes
- par la mise en place d'actions de découverte du milieu environnant (la ville, la nature), notamment par le biais d'activités de plein air

Le public

L'Action Jeunes est proposée aux jeunes adhérents de 11 à 17 ans, qui fréquentent régulièrement le lieu d'accueil de la maison des jeunes.

La maison des jeunes prend place au sein des Accueil de Loisirs 3-17 ans du service enfance jeunesse de la commune qui distingue 2 tranches d'âges : les enfants (3-11 ans) et les adolescents (12-17 ans). Cette distinction permet de cibler les animations et permet aux jeunes de s'exprimer sur leurs envies et leurs attentes.

Ils sont à quelques exceptions près, scolarisés au collège ou au lycée.

Ils viennent des différents quartiers du village et certains viennent des communes alentours.

Les moyens

L'encadrement

L'encadrement est assuré par les animateurs de la structure, renforcé par des animateurs saisonniers. L'équipe permanente est constituée d'un directeur/animateur et d'un animateur.

Une réunion hebdomadaire de coordination d'équipe et de préparation des actions est prévue.

Une disponibilité certaine est demandée à l'équipe d'animation afin d'offrir la souplesse nécessaire à l'encadrement de soirée, de sorties, de mini-camps.

Les locaux

Nous disposons en permanence des locaux du CAM. Ils sont constitués d'un local aménagé pour l'accueil des jeunes, d'une salle de sport, d'une cuisine.

Par ailleurs, nous disposons de locaux municipaux utilisables ponctuellement comme la médiathèque les terrains de sports (foot, tennis,)

Le matériel

Nous disposons d'un matériel destiné à l'accueil sur le lieu ainsi que pour les sorties :

- Petit matériel fongible dans la régie centrale
- Jeux et matériels d'activités extérieures ; d'activités physiques et sportives (ballons, raquettes, chasubles...), bd/mangas...
- Jeux d'intérieur, jeux de société , billard, table de ping-pong...
- Documentation pédagogique (Les cahiers de l'animation, Le journal de l'animation, réglementation DDCS de l'année en cours, préventions divers comme les risques du tabac, sexualité...)

Le fonctionnement

Créneaux d'ouverture

Le lieu est ouvert aux jeunes

- en période scolaire, le mercredi et samedi, de 14h à 18h, et les mardi eu jeudi de 16H30 à 18H30
- en vacances scolaires, du lundi au vendredi de 14h à 18h. (suivant les ateliers et projets les jeunes pourront venir le matin)

Des créneaux d'ouverture pourront être proposés en soirée.

Les règles de vie collective

Le lieu se situe comme un lieu de droit.

Deux règles sont posées de manière non négociable et concernent la non consommation d'alcool et de cigarettes sur le lieu. Toute autre consommation de produits de stupéfiants est aussi strictement interdite.

Plus généralement, nous posons comme attitude le respect des personnes, du lieu et du matériel.

Le mode de fonctionnement avec les jeunes

La discussion et l'échange, le plus souvent informels, sont les modes de fonctionnement initiaux. Cependant, des moments formalisés permettront de finaliser les préparations d'actions.

Des moments d'activités seront organisés par les animateurs de manière à impulser une dynamique.

Mais, la finalité reste l'élaboration par les jeunes de leurs loisirs et de leurs vacances. L'équipe met à disposition des jeunes, les moyens et le soutien technique nécessaires (cartes, supports d'information variés, photos,...).

Les modalités d'organisation

L'accueil des jeunes nécessite quelques règles. L'animateur en charge de l'accueil, en est responsable ; il doit prendre le temps d'accueillir chaque jeune afin de le noter sur la fiche d'appel prévue à cet effet. Attention il faut écrire très lisiblement et correctement le NOM et le Prénom du jeune et vérifier s'il est bien adhérent.

Si un jeune vient pour la première fois (ou n'est pas venu depuis très longtemps) l'animateur doit vérifier si l'inscription a été faite et prendre note des coordonnées des parents à joindre en cas d'urgence.

Les fiches d'appel doivent être tenues très soigneusement (bien écrire lisiblement les noms et prénoms) par les animateurs.

Les soins aux jeunes doivent toujours être notés sur le registre. Dans le registre il faut noter, le problème (ou la raison des soins), les soins apportés, la date et l'heure, ainsi que le nom de l'animateur.

Nous pouvons donner un médicament à un enfant seulement si les parents ont remis une ordonnance avec le médicament, ou bien si un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) a été établi pour un traitement médical régulier. Il faut également noter sur le registre la prise de traitement.

Les animateurs doivent se tenir informés auprès de la direction des problèmes de santé des enfants. (une liste confidentielle est disponible pour les animateurs auprès de la direction)

La gestion des fournitures et du matériel est placée sous la responsabilité de toute l'équipe (direction et animateurs) et des jeunes. Chacun doit entretenir et utiliser de manière respectueuse les matériels, mais aussi chacun doit gérer le fond de fournitures et matériels fongibles, ce qui implique d'effectuer des commandes régulièrement auprès de l'équipe de direction, après avoir soigneusement consulté la régie.

L'utilisation et l'entretien des locaux s'organisent sous la responsabilité de l'équipe qui doit assurer un aménagement et un rangement quotidien de la salle d'accueil. Les espaces communs doivent bénéficier d'une attention collective.

Les modalités d'évaluation

- Évaluation de l'avancée du projet pédagogique par rapport aux actions (les actions menées sont-elles au service du projet, au service des objectifs pédagogiques ...)
- Bilan / évaluation avec les jeunes et l'équipe éducative, sur les projets, les animations et le fonctionnement de la structure, chaque trimestre.
- Bilan / évaluation des projets d'animations spécifiques avec les différents partenaires qui seront intervenus.
- Bilan en juin pour les actions de l'année scolaire.

- Évaluation individuelle des animateurs (à travers des grilles d'évaluation élaborées par la direction) sur le rôle et la fonction de l'animateur.
- Évaluation de l'équipe direction par l'équipe d'animateurs (par rapport à une grille d'évaluation), sur le rôle et la fonction de la direction.
- Entretiens professionnels une à deux fois par an pour les animateurs

Les rôles et attitudes de la direction et des animateurs

On parle d'animateur/directeur car la direction d'une structure de loisirs se compose de personnes ayant une qualification d'animateur qui assument une fonction de direction. Ainsi, l'animateur/directeur devra avoir les mêmes attitudes et comportements que les animateurs, auxquels s'ajoutent des capacités à assurer la gestion administrative, matérielle et financière de la structure, le recrutement, l'accompagnement, la formation et l'évaluation des animateurs, le suivi et la mise en place du projet pédagogique, à maintenir une communication interne et externe ; et coordonner l'ensemble des projets et des personnes de la structure.

Il est de la responsabilité de la direction :

- d'assurer la cohérence éducative,
- d'avoir une perception globale de l'action, du séjour,
- d'aider les jeunes en difficultés,
- de pouvoir réajuster si nécessaire,
- d'avoir le souci de la cohérence d'équipe,
- de jouer le rôle de formateur auprès de l'équipe,
- de régulariser les problèmes qui peuvent se poser,

Cela se traduit donc par des fonctions :

- d'animation de l'équipe, de son travail
- de gestion (comptabilité, économat, hébergement...)
- de gestion des relations extérieures

Il appartient aux animateurs :

- d'assurer la sécurité physique, morale, affective des jeunes et d'y être attentif,
- de faciliter la naissance et la validation de projets de jeunes,
- de veiller à l'intégration de l'individu dans le groupe,

- d'informer le groupe, l'équipe.

Différents outils existent (temps de travail hors public) :

- le bilan de journée,
- le « point » par rapport à un jeune, au groupe, à une situation,
- les préparations,
- la documentation,
- la formation,
- le transfert de compétences.

En somme, l'animateur devra être capable de :

- de prendre en compte la spécificité des jeunes
- de proposer à chaque jeune les moyens de se réaliser
- de mettre en œuvre les moyens d'assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque individu dans le groupe ; en respectant la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs
- de faire émerger les propositions compatibles avec le projet pédagogique et les usagers
- d'imaginer et mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation des activités et des projets
- de situer son rôle au sein de l'équipe pédagogique
- de participer activement à la mise en œuvre du projet pédagogique, à l'évaluation du projet et être force de proposition pour le modifier
- d'évaluer son action et choisir les moyens de se perfectionner.

L'animateur devra aussi être capable :

- d'organiser la demande / gérer les projets et les animations
- de permettre le dialogue
- de permettre l'ouverture d'esprit
- de faire respecter la sécurité, et l'écoute des règles de vie collective
- d'être responsable de ses attitudes et de ses actions
- d'être acteur dans le groupe et dans la structure
- d'élargir ses connaissances, ses savoir-faire et ses savoir-être

- de contribuer au bon fonctionnement du groupe
- d'avoir une fonction éducative et co-éducative
- d'être référent
- de faire passer les notions de respect des individus, des valeurs et des biens.

AUTRES PROPOSITIONS, IDEES

- Développer actions et activités en lien avec les associations de la commune
- Réaliser une action de sensibilisation sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux
- Favoriser des actions intercommunales avec les structures jeunesse environnante
- Continuer et développer l'atelier graff.
- Sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux